

Portrait des femmes et des hommes qui dirigent les exploitations agricoles des Hauts-de-France

En 2016, les Hauts-de-France comptabilisent un peu plus de 26 000 exploitations agricoles et autant de chefs d'exploitation. Avec eux, 7 800 coexploitants gèrent les exploitations lorsqu'elles sont organisées en société. La population de ces dirigeants est diplômée, composée pour un quart de femmes. 44 % d'entre eux travaillent seuls, 52 % en famille, et ils sont 22 % à embaucher un salarié autre que familial. Leur première installation s'est faite à l'âge de 30 ans mais à peine la moitié d'entre eux a demandé des aides à l'installation. Un sur cinq est double actif. Enfin, ils sont 20 % à produire sous un signe de qualité et 3 % à développer au moins une culture ou un élevage en agriculture biologique. Plus largement, 9 % déclarent prendre en compte les problèmes écologiques dans leurs pratiques. Une ombre au tableau : les chefs et coexploitants sont âgés et leur renouvellement représente un fort enjeu.

Les chefs d'exploitation et coexploitants constituent le cœur de la population active agricole permanente. Ils forment les 2/3 des actifs permanents et fournissent 69 % de la quantité de travail des exploitations agricoles. Dans les enquêtes statistiques, le chef d'exploitation est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation et prend les décisions au jour le jour. Pour les exploitations de forme sociétaire, le chef d'exploitation est, par convention, la personne qui assume la plus grande part de responsabilité, en cas d'égalité c'est la plus jeune. Les autres personnes physiques qui participent à la gestion des exploitations en société sont appelées des coexploitants. Les Hauts-de-France comptent 26 000 chefs d'exploitation, autant que d'exploitations agricoles, puisque par convention une seule personne est retenue par exploitation. Depuis 2010, leur nombre a baissé de 4 %, deux fois moins vite que la population active agricole totale. Celle des coexploitants a, elle, progressé de 12 % entre 2010 et 2016, beaucoup plus vite que le nombre d'exploitations sociétaires (+4 %). Seules 57 % des sociétés ont un ou plusieurs coexploitants (1,2 coexploitant en moyenne), et dans ce cas le chef détient les 2/3 du capital. Dans 92 % de ces sociétés le coexploitant est un membre de la famille du chef d'exploitation, dans presque 40 % des cas c'est son conjoint. Les chefs d'exploitation et coexploitants de la région se sont installés pour la première fois en tant que responsables d'exploitation agricole lorsqu'ils avaient 30 ans.

tations agricoles, puisque par convention une seule personne est retenue par exploitation. Depuis 2010, leur nombre a baissé de 4 %, deux fois moins vite que la population active agricole totale. Celle des coexploitants a, elle, progressé de 12 % entre 2010 et 2016, beaucoup plus vite que le nombre d'exploitations sociétaires (+4 %). Seules 57 % des sociétés ont un ou plusieurs coexploitants (1,2 coexploitant en moyenne), et dans ce cas le chef détient les 2/3 du capital. Dans 92 % de ces sociétés le coexploitant est un membre de la famille du chef d'exploitation, dans presque 40 % des cas c'est son conjoint. Les chefs d'exploitation et coexploitants de la région se sont installés pour la première fois en tant que responsables d'exploitation agricole lorsqu'ils avaient 30 ans.

Hauts-de-France : Évolution du nombre d'exploitations, de chefs d'exploitation et de coexploitants entre 2010 et 2016

	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre de chefs d'exploitation	Nombre de coexploitants
	individuelles	sociétaires		
2010	16 699	10 613	27 312	6 946
2016	15 043	11 050	26 093	7 799
Evolution 2010-2016	-10%	4%	-4%	12%

Source : Recensement agricole 2010 (RA) et Enquête structure des exploitations 2016

57 % des chefs d'exploitation agricole et coexploitants sont âgés de plus de 50 ans

Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, la répartition par âge des dirigeants des exploitations agricoles de la région révèle des signes de vieillissement. En 2016, l'âge moyen des chefs d'exploitation atteint 52 ans. Si on inclut les coexploitants et associés la moyenne descend à 51 ans. Ces derniers sont légèrement plus jeunes. La question

du renouvellement des générations se pose alors : 57 % des dirigeants d'exploitation agricole ont plus de 50 ans. La région compte seulement 35 dirigeants de moins de 40 ans et 7 de moins de 30 ans pour 100 exploitants agricoles de plus de 50 ans. En Hauts-de-France, les plus âgés sont souvent à la tête d'exploitations individuelles (53 ans en moyenne) ou encore de petite dimension économique (58 ans). Ils dirigent des exploitations à orientation économique «bovins viande» (58 ans) «ovines ou caprines» (56 ans) ou «cultures fruitières et permanentes» (56 ans). Ces orientations économiques, peu présentes dans



la région, sont également pénalisées par un renouvellement des générations plus difficile. Les plus jeunes sont chefs d'exploitation et coexploitants en GAEC (48 ans), ou à la tête d'exploitations avec une orientation «maraîchère» (36 ans) ou encore biologique (46 ans).

Hauts-de-France : Répartition des chefs d'exploitations et coexploitants par tranche d'âge

	%
Moins de 30 ans	4,0%
de 30 à 39 ans	14,2%
de 40 à 49 ans	24,8%
de 50 à 59 ans	33,1%
60 ans et plus	24,0%
Total	100,0%

Source : Agreste - Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2016

Un dirigeant d'exploitation agricole sur quatre est une femme

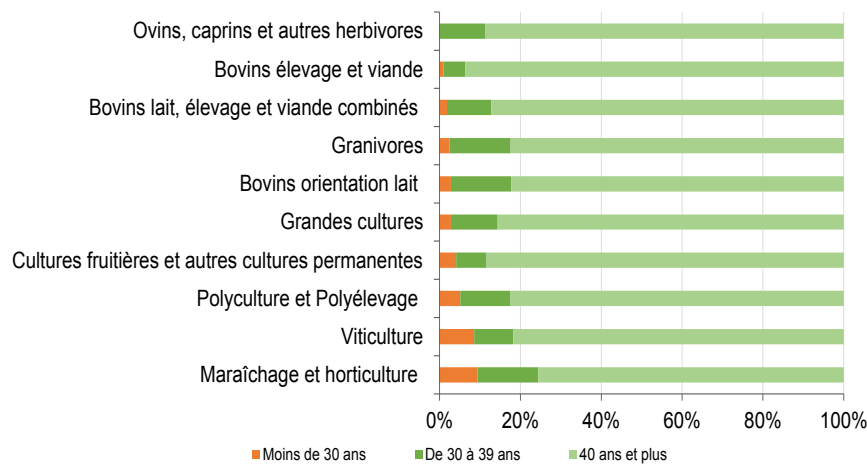
Dans les Hauts-de-France, un dirigeant d'exploitation sur quatre est une femme. C'est légèrement moins qu'en France métropolitaine, où le taux de féminisation est de 27 %. Elles sont 8 400 femmes, réparties presque à parts égales, entre chefes d'exploitations et coexploitantes. Ces deux catégories ont des caractéristiques très différentes.

La part des femmes parmi les chefs d'exploitation est plus faible, 18 %, et n'a pas évolué depuis 2010. Les cheffes d'exploitation sont âgées de 56 ans en moyenne, la moitié a plus de 58 ans. Les plus âgées prennent la succession de leur époux pour faire valoir des droits à la retraite (transmission d'activité entre époux). Les moins de 40 ans sont en proportion plus souvent à la tête d'exploitations à orientation économique «viticulture» ou «ovins, caprins et autres herbivores» : 72 % des exploitations viticoles et 34 % des exploitations ovines ou caprines dont le chef a moins de 40 ans ont à leur tête une femme.

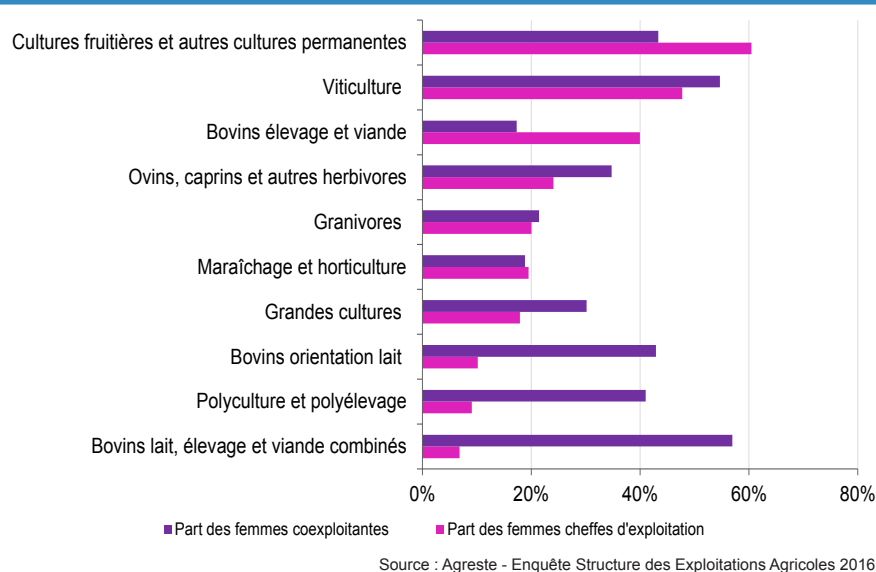
La part des femmes parmi les coexploitants est nettement plus élevée et elle a progressé de 45 % en 2010 à 49 % en 2016. Les coexploitantes sont en moyenne plus jeunes, 51 ans, que les femmes cheffes d'exploitation. Et 61 % d'entre elles sont des conjointes du chef d'exploitation. Avec le développement des sociétés, les femmes peuvent choisir d'être exploitante à part entière sans attendre que leurs époux prennent leur retraite, la participation des femmes est

Hauts-de-France : Proportion de jeunes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants selon l'orientation économique de l'exploitation (coef 2013)

Un renouvellement des chefs d'exploitation et coexploitants plus difficile pour les exploitations «bovins viande» et «cultures fruitières et permanentes»



Hauts-de-France : Part des femmes cheffes ou coexploitantes selon l'orientation économique des exploitations



ainsi mieux reconnue. En proportion, elles sont plus souvent présentes dans les exploitations sociétaires avec élevage laitier ou viticole, où il y a un besoin de main d'œuvre régulier.

58 % des chefs d'exploitation et coexploitants ont le niveau baccalauréat ou plus

Les dirigeants des exploitations agricoles sont plus diplômés dans les Hauts-de-

France que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi, 57 % des chefs d'exploitation de la région ont le baccalauréat ou plus contre 49 % des chefs de France métropolitaine. Les 3/4 des chefs d'exploitation ont un diplôme agricole, mais ils sont seulement 44 % à avoir un diplôme agricole au moins égal au baccalauréat. Le diplôme n'est pas une obligation pour exercer la profession d'agriculteur mais le fait d'avoir un diplôme agricole permet d'obtenir la capacité indispensable pour la cession des baux vis-à-vis des propriétaires et des exploitants concurrents. Certains chefs d'exploitations n'ont pas bénéficié d'une scolarisation agricole : 23 % des chefs ont une formation générale mais pas

de formation agricole et pour 1/3 d'entre eux cette formation générale est égale ou supérieure au bac. Les chefs n'ayant pas eu de scolarisation agricole sont plus particulièrement présents dans certaines orientations comme «cultures fruitières et permanentes», «ovins caprins», «bovins viande et élevage», «viticulture».

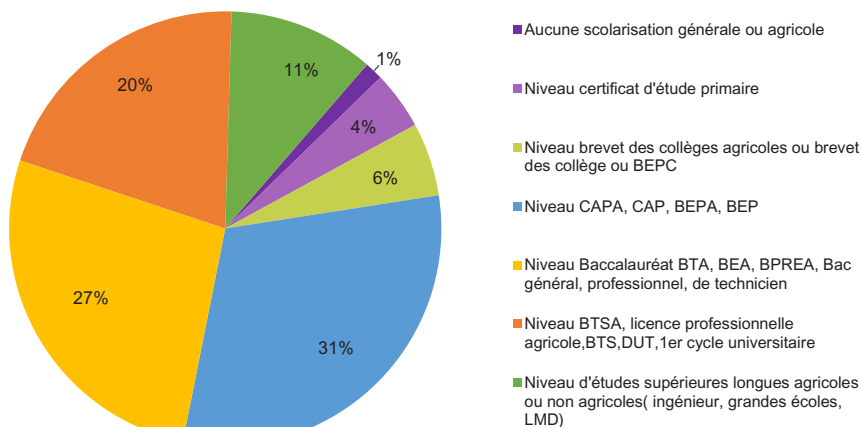
Les coexploitants des Hauts-de-France sont également plus diplômés : ils sont 62 % à avoir le baccalauréat ou plus contre 58 % en France métropolitaine. Les 3/5 des coexploitants ont un diplôme agricole, et pour plus la moitié d'entre eux au moins égal au baccalauréat. Cependant, 38 % des coexploitants ont une formation générale mais n'ont pas suivi d'études agricoles et les 3/5 d'entre eux ont le bac ou plus. Les coexploitants, pour moitié des femmes, sont plus souvent diplômés de l'enseignement général.

Seuls 2 % des chefs d'exploitation et 1 % des coexploitants n'ont aucune scolarisation. Une fois installés, les dirigeants peuvent suivre de nombreuses formations en rapport avec le métier d'agriculteur. Pendant l'année 2016, 16 % des chefs et 10 % des coexploitants ont suivi une formation professionnelle mais seuls 5 % des dirigeants d'exploitation de petite dimension économique y ont eu recours.

A peine la moitié des dirigeants d'exploitation agricole ont bénéficié d'une Dotation Jeune Agriculteur

47 % des chefs exploitants et 35 % des coexploitants ont bénéficié d'une «dotation jeune agriculteur» (DJA) lors de leur installation. Sur le territoire métropolitain, cette différence entre les chefs et coexploitant n'existe pas : les taux sont respectivement de 41 % et 42 %. En Hauts-de-France le nombre d'exploitants ayant bénéficié d'une DJA a connu son apogée en 1996, il est beaucoup plus bas depuis. Les écarts selon la dimension économique sont importants, 56 % des chefs d'exploitation et coexploitants à la tête d'exploitations de grandes dimensions économiques ont bénéficié d'une DJA alors qu'ils ne sont que 9 % dans le cas de petites exploitations. Les exploitations laitières ont également plus recours aux aides à l'installation que les autres. Les femmes, pénalisées souvent par des études générales, y ont moins accès : 17 % contre 54 % pour les hommes. Parmi ceux qui n'ont pas bénéficié d'une DJA, 31 % des chefs et 26 % des coexploitants ont pourtant les diplômes nécessaires

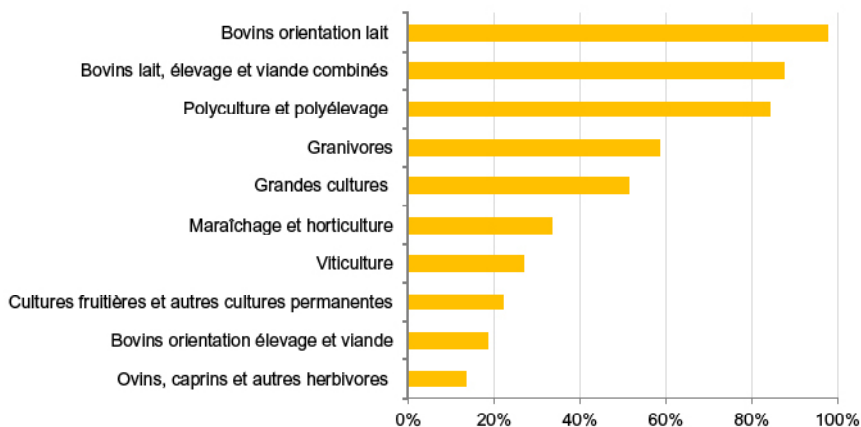
Hauts-de-France : Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon le plus haut niveau de formation obtenu



Source : Agreste - Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2016

Hauts-de-France : Proportion de chefs d'exploitation et de coexploitants ayant bénéficié d'une dotation jeune agriculteur

Les exploitations laitières ont plus souvent recours aux aides à l'installation



Source : Agreste - Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2016

pour en faire la demande. La nouvelle DJA, en place depuis le 1er janvier 2015, vérifie la bonne mise en œuvre du projet et le respect des engagements.

Un dirigeant d'exploitation sur cinq est un double actif

Pour 65 % des chefs d'exploitation et coexploitants, la direction de l'exploitation constitue une activité à temps plein. Les femmes ont pris leur place, elles sont 52 % à diriger une exploitation à temps complet en 2016 alors qu'elles n'étaient que 44 % à le faire en 2010. Le temps partiel agricole a, par contre, progressé chez les hommes. Ils sont 69 % à travailler à temps complet en 2016 contre 71 % en 2010. Les 3/4 des exploitants ou coexploitants qui dirigent leur exploitation à temps partiel le font à mi-temps. Les dirigeants

sont 22 % à être double actif, c'est à dire qu'ils ont une autre activité lucrative sans rapport avec l'exploitation agricole. Il faut distinguer souvent deux raisons : l'exploitation n'a pas une taille assez grande pour assurer un revenu suffisant ou encore l'agriculteur souhaite garder son emploi précédent après une installation tardive. La double activité concerne un gérant sur trois dans les petites et moyennes exploitations (au sens économique) et un dirigeant sur deux dans les exploitations de 50 hectares ou moins. La proportion de doubles actifs est plus importante pour les orientations économiques «viticulture» (41 %), «bovins viande et élevage» (36 %), «ovins ou caprins» (31 %) et enfin «grandes cultures» (28 %). Les dirigeants d'exploitation doubles actifs se sont aussi installés plus tardivement, 35 ans en moyenne. Dans ce cas, ils ont alors connu une vie professionnelle autre que chef exploitant et coexploitant et conservent celle-ci après leur installation.

44 % des chefs d'exploitation travaillent seuls

44 % des chefs d'exploitation agricole travaillent seuls et sont alors responsables d'une exploitation individuelle, à la tête d'une EARL ou d'une société civile type SCEA, sans autre actif permanent. Par rapport à 2010, c'est 3 % de plus. La solitude du chef d'exploitation est amplifiée par le travail à l'extérieur des femmes. En exploitation individuelle, 66 % des conjointes qui ne participent pas aux activités de l'exploitation travaillent à l'extérieur. La baisse du nombre des exploitations est aussi un facteur d'isolement de l'agriculteur : en 2010, 7 % des communes du rural n'ont qu'une seule exploitation sur leur territoire contre 2 % en 1979. Cette solitude peut cependant être atténuée par une adhésion à des groupements de producteurs ou encore à des projets collectifs. Dans 26 % des exploitations agricoles le chef d'exploitation travaille avec son conjoint, et dans 27% avec au moins un membre de la famille autre que le conjoint. Au total, ce sont 52 % des chefs d'exploitation qui sont accompagnés dans leur travail par un membre de la famille. 24 % des chefs travaillent avec un actif permanent autre que familial, et dans 22 % des cas cet actif est salarié. 6 % des chefs d'exploitation font appel à un prestataire extérieur pour réaliser l'ensemble des travaux sur les cultures et 7 % délèguent les traitements phytosanitaires à un prestataire extérieur. 5 % leur confient les deux. Ceux qui font appel aux deux services sont dans presque la moitié des cas des exploitants cultivant moins de 20 hectares.

9 % des chefs d'exploitation ou co-exploitants estiment avoir engagé leur exploitation dans une démarche agro-écologique

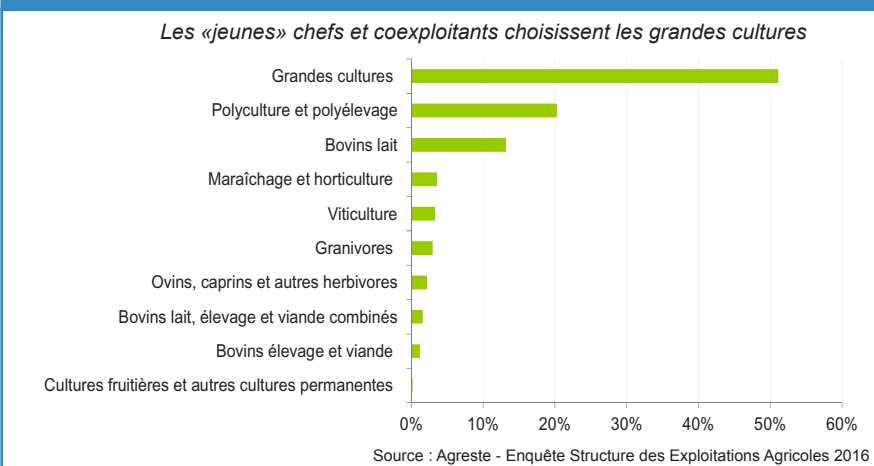
Certains dirigeants prolongent leur activité de production par des activités de diversification : 16 % d'entre eux commercialisent en circuit court tout ou partie de leur production et 11 % ont développé une activité paraagricole comme la transformation, le tourisme, le travail à façon, ou encore la production d'énergie. Sur l'ensemble du territoire métropolitain, ils sont plus nombreux, respectivement 23 % et 13 %. Les activités de diversification augmentent de 10 % le temps de travail et ce sont les coexploitants qui y consacrent le plus de temps. D'autres se démarquent en se tournant vers des labels de qualité, ils sont aussi moins nombreux que sur l'ensemble du territoire métropolitain. En 2016, 20 % des dirigeants des Hauts-de-France produisent au moins un produit (hors vin)

sous signe de qualité, avec respect d'un cahier des charges, contre 25 % sur l'ensemble du territoire métropolitain. Seuls 3 % des dirigeants d'exploitation agricole de la région développent une culture ou un élevage en agriculture biologique contre 7 % des exploitants et coexploitants de France métropolitaine. Plus nombreux, ils sont 9 % à estimer que leur exploitation est déjà engagée dans une démarche agro-écologique, contre seulement 7 % en France métropolitaine. La proportion qui se dit engagée est plus importante chez les moins de trente ans, dans les grandes exploitations au sens économique, et à orientation «bovins-lait», «polyculture et élevage» et «grandes cultures». En tout ce sont 68 % des dirigeants qui ont entendu parler d'agroécologie.

Zoom «jeune chef ou jeune coexploitant»

Administrativement est considéré «jeune agriculteur», celui qui a moins de 40 ans car c'est l'âge maximal retenu pour bénéficier d'une aide à l'installation. En Hauts-de-France, 18 % des dirigeants ont moins de 40 ans et 72 % d'entre eux sont des chefs d'exploitation. Ils sont bien formés : la proportion de bacheliers atteint 85 %, et parmi eux, 21 % ont suivi des études supérieures longues (ingénieur, grandes écoles, LMD). Ils privilégient le travail avec des associés : 63 % des moins de 40 ans sont organisés en forme sociétaire. Ils sont à la tête de grandes exploitations : la surface utilisée moyenne est de 112 hectares chez «les jeunes» et la moitié d'entre eux cultivent plus de 100 hectares. Les 3/4 dirigent des exploitations de grande dimension économique. Le phénomène d'agrandissement des exploitations se fait donc dès l'installation. C'est d'autant plus vrai que l'on retrouve ces mêmes caractéristiques chez les moins de 30 ans.

Hauts-de-France : Répartition des chefs et coexploitants de moins de 40 ans par orientation technico-économique



Méthodologie et définitions : en annexe

Isabelle DELEMOTTE - BLAREL
DRAAF - Srise

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Service régional de l'information statistique et économique
518, rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3 - Tél. 03 22 33 55 50
Courriel : srise.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



■ Directeur Régional : Luc MAURER
■ Directeur de publication : Grégory BOINEL
■ Rédaction : Isabelle DELEMOTTE - BLAREL

■ Composition : Monique LECUT
■ Impression : Srise Hauts-de-France© Agreste 2019
■ ISSN : 2609 - 5505

Méthodologie

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre les évolutions structurelles de l'agriculture entre deux recensements. Celle de 2016 a été réalisée en 2017 auprès d'un échantillon de 4000 exploitations agricoles des Hauts-de-France. Elle porte sur la campagne 2016. C'est la deuxième de la décennie et la dernière avant le recensement agricole de 2020.

Définitions

Une exploitation agricole est définie comme étant une unité économique ayant une activité de production agricole ou de maintien de terres en bonnes conditions agricoles et environnementales. Elle doit atteindre une dimension minimale (1 ha de surface agricole, 20 ares de cultures spécialisées, 1 vache, 6 brebis mères, etc.). Enfin, elle doit avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité économique. Une immatriculation au répertoire Sirène ou un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune présume de cette indépendance.

La SAU ou superficie agricole utilisée comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

La production brute standard décrit le potentiel économique des exploitations. Elle correspond au volume annuel des productions (en terme de surfaces et/ou de têtes de bétail) d'une exploitation, valorisé à un prix moyen calculé sur une période de référence de 5 ans. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais ne correspond pas au chiffre d'affaires des exploitations.

À partir du total des PBS de toutes ses productions végétales et animales, une exploitation agricole est classée dans une classe de dimension économique :

petites exploitations : 0 à 25 000 euros de PBS

moyennes exploitations : 25 000 à 100 000 euros de PBS

grandes exploitations : plus de 100 000 euros de PBS

Les coefficients PBS dits « coefficients 2013 » sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2011-2015.

La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole **dans une orientation technico-économique (Otex)** selon sa production principale. Une exploitation est spécialisée si une seule production couvre les deux tiers de sa PBS. Dans le cas contraire, l'exploitation est classée dans une catégorie mixte comme « polyculture-polyélevage » ou « bovins-lait, élevage et viande combinés ».

L'Unité de Travail Annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail fournie sur une exploitation par l'ensemble des actifs en équivalent temps plein. Une UTA correspond à 225 jours de travail dans l'année. La conversion du nombre d'actifs en UTA permet de prendre en compte le travail à temps partiel et le travail réalisé par les salariés saisonniers et en prestation.

La DJA ou Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs est une aide en capital versée aux jeunes entre 18 et 40 ans qui s'installent pour la première fois comme exploitant agricole à titre individuel ou au sein d'une société agricole. Elle vise à favoriser la viabilité économique des projets. Depuis 1992, les demandeurs doivent justifier d'une capacité professionnelle agricole c'est à dire d'un diplôme de niveau bac agricole (BAC ou BPREA) complété par un Plan de Professionnalisation Personnalisé.

La population active agricole permanente correspond à la main-d'œuvre permanente qui se caractérise par le fait qu'elle effectue un travail régulier tout au long de l'année quelle que soit sa durée et comprend :

- les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8e d'UTA) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation),
- les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles,
- les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés.

Les circuits courts sont de deux types : la vente directe au consommateur comme la vente à la ferme, vente en tournée, à domicile, vente sur les marchés de détail et la vente indirecte au consommateur par un seul intermédiaire (commerçant détaillant par exemple).

Pour en savoir plus :

La disparition des exploitations agricoles ralentit dans les Hauts-de-France entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A25.pdf>

Les activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France : la production d'énergie est la seule activité en progression entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A16.pdf>

Les activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France : 42% des exploitations diversifiées développent une activité touristique ou font de la transformation de produit agricole.

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3219A01.pdf>

La vente en circuit court dans les exploitations agricoles des Hauts-de-France : une légère progression entre 2010 et 2016

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R3218A15.pdf>